

CANTINE SCOLAIRE : CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE

Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint chargé des travaux, informe l'Assemblée qu'il convient de mettre en place une isolation visuelle entre la cantine scolaire et la propriété privée de Monsieur BRUYELLE, rue Hector Berlioz.

Le devis estimatif concernant la construction de cette clôture remis par l'Entreprise CRACCO, Avenue de Lattre de Tassigny, 88500 MIRECOURT, se montant à 29.369 F 25 TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à passer commande à l'Entreprise CRACCO, d'une clausura pour un montant TTC de 29.369 F 25.